



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du  
conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 7 juillet 2015 à 19 h  
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement  
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement  
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville  
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement  
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Louise Goudreault, Secrétaire d'arrondissement et Directrice des Services administratifs des Relations avec les citoyens et du Greffe  
Mme Suzanne Barrette, Secrétaire d'arrondissement substitut  
M. François Léonard, lieutenant au Service de police de la Ville de Montréal, PDQ 46

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

---

**Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19 h, et se termine à 19 h 28.

10.01

---

**Période de questions des membres du conseil**

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 28 et se termine à 19 h 48.

10.02

---

**CA15 12175**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2015**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 7 juillet 2015, tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

10.03

---

**CA15 12176**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2015, à 19 h**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 2 juin 2015, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.04

---

**CA15 12177**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 22 juin 2015, à 9 h**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 22 juin 2015, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.05

---

**CA15 12178**

**Appui à Anjou 80 pour sa demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'appuyer le projet de réaménagement de certains équipements de sport et de loisir de la corporation Anjou 80, notamment la modification et la mise aux normes de la piscine de son complexe immobilier, afin que cette dernière puisse bénéficier d'une subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase III).

ADOPTÉE

12.01 1150556011

---

**CA15 12179**

**Accorder une contribution financière au montant de 6 018,87 \$ au Centre Communautaire de l'Esprit Saint dans le cadre de sa fête annuelle spéciale**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière au montant de 3 000 \$ au Centre Communautaire de l'Esprit Saint dans le cadre de son activité annuelle spéciale, les 6 et 7 juin 2015, à l'aréna Chénier sis au 8200 avenue Chénier;

D'autoriser et de ratifier une dépense de 3 018,87 \$ taxes incluses, pour le paiement de la location d'une tente, de tables et de chaises lors de ladite activité;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1150556005

---

**CA15 12180**

**Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Concertation Anjou pour le dîner interculturel des aînés, année 2015**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Concertation Anjou, pour la réalisation du Dîner interculturel des aînés qui aura lieu le 13 novembre 2015, au Centre Roger Rousseau, entre 11 h 30 et 14 h 30;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1150965009

---

**CA15 12181**

**Accorder un soutien financier de 4 600 \$ à La Maison de jeunes Le Chemin Faisant inc. pour le projet d'intervention « Parc-Toit » été 2015**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier au montant de 4 600 \$ à la Maison de jeunes Le Chemin Faisant inc. pour la réalisation de son projet d'intervention « Parc-Toit » à l'intention des jeunes âgés de 12 à 18 ans, pour la période du 21 juin au 21 août 2015;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier, lequel est joint au sommaire décisionnel 1150965008 endossé par Mme Josée Mondou, chef de division, Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social, le 18 juin 2015;

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, ladite convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1150965008

---

#### CA15 12182

**Accorder un soutien financier totalisant 81 546 \$ à divers organismes angevins pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016)**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 81 546 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2015-2016 et au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité Ville-MTESS (2013-2016);

| <u>Organisme</u>   | <u>Projets 2015-2016</u>                                      | <u>Montant</u> |
|--|---|----------------|
| Service d'aide communautaire Anjou (SAC)   | - Les Rendez-vous samedi tout                                 | 9 500 \$       |
|  | - Samedi d'jouer  | 9 000 \$       |
|  | - Horticulture jeunesse                                       | 8 000 \$       |
|  | - Le Haut-Anjou en famille                                    | 6 000 \$       |
|  | - Danse ta vie  | 6 000 \$       |
| Carrousel du P'tit Monde d'Anjou   | - Un carrousel pour tous                                      | 8 000 \$       |
| Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA) | - Bien m'outiller pour bien vivre et mieux vieillir           | 21 546 \$      |
| Service bénévole d'entraide d'Anjou inc.   | - Intégration des aînés par la socialisation et l'information | 13 500 \$      |

D'approuver les huit projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Anjou, et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers, lesquels sont joints au sommaire décisionnel 1150965006, endossé par Mme Josée Mondou, chef de la Division des programmes et du soutien aux organismes, le 18 juin 2015;

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, lesdites conventions;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE

20.04 1150965006

---

### **CA15 12183**

**Autoriser une dépense de 490 \$ pour l'achat de billets pour la Journée fèves au lard de la Fraternité des policiers et policières de Montréal**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 490 \$ pour l'achat de 70 billets à raison de 7 \$ chacun, à l'activité de levée de fonds qui se tiendra le 16 octobre 2015 dans le cadre de la 49e édition de la journée « Fèves au lard » de la Fraternité des policiers et policières de Montréal de concert avec le Poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.05 1150556006

---

### **CA15 12184**

**Adjuger le contrat 15-14413, relatif à la fourniture d'une scène mobile, à la compagnie Stageline Mobile Stage inc., au montant de 153 186,94 \$**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 153 186,94 \$ taxes incluses, pour la fourniture d'une scène mobile modèle SL-100, comprenant toutes les dépenses incidentes;

D'adjuger à la compagnie Stageline Mobile Stage inc., soumissionnaire unique et conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission datée du 13 mai 2015, soit au prix total approximatif de 153 186,94 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres public pour le contrat numéro 15-14413;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.06 1151154014

---

**CA15 12185**

**Recommander au conseil municipal l'adjudication du contrat 2015-02, relatif à la reconstruction d'une conduite d'égout pluvial et d'une chambre de régulation sur les rues Bombardier et Colbert, à la compagnie Les Excavations Payette Itée, au montant de 1 250 146,16 \$**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De recommander au conseil municipal d'autoriser une dépense de 1 202 063,62 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du contrat numéro 2015-02, relatif à la reconstruction d'une conduite d'égout et d'une chambre de régulation sur les rues Bombardier et Colbert, comprenant toutes les dépenses incidentes;

D'adjuger à la compagnie Les Excavations Payette Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 27 mars 2015, soit au prix total approximatif de 1 202 063,62 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres public pour le contrat numéro 2015-02;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.07 1151154012

---

**CA15 12186**

**Recommander au conseil municipal l'adjudication du contrat 2015-06, relatif à la réfection des infrastructures sur l'avenue du Curé-Clermont, entre les boulevards Louis-H.-La Fontaine et Joseph-Renaud, à la compagnie Les Excavations Payette Itée, au montant de 2 678 917,49 \$ (PRR)**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 2 678 917,49 \$, taxes incluses, pour l'exécution du contrat numéro 2015-06, relatif à des travaux de réfection des infrastructures sur l'avenue du Curé-Clermont, entre le boulevard Louis-H.-La Fontaine et le boulevard Joseph-Renaud, comprenant toutes les dépenses incidentes;

D'adjuger à la compagnie Les Excavations Payette Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 25 juin 2015, soit au prix total approximatif de 2 678 917,49 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres public pour le contrat numéro 2015-06;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.08 1151154026

---

**CA15 12187**

**Rapport sur la liste des décisions déléguées pour la période du 21 mai au 22 juin 2015, ainsi que sur la liste des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du mois de mai 2015**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport de la directrice d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions déléguées pour la période du 21 mai au 22 juin 2015, ainsi que sur la liste des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du mois de mai 2015.

ADOPTÉE

30.01 1152911007

---

**CA15 12188**

**Ratifier une dépense additionnelle de 5 876,99 \$ au contrat 12-12205, relatif aux services d'une agence de sécurité pour la surveillance des équipements et espaces de loisirs, adjugé à Trimax Sécurité inc.**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De ratifier une dépense additionnelle de 5 876,99 \$ taxes incluses, au contrat numéro 12-12205, relatif à la location de services d'une agence de sécurité avec patrouilleurs et véhicules pour la surveillance des centres de loisirs de l'arrondissement, adjugé à la compagnie Trimax Sécurité inc. en vertu de la résolution CA 12 12161 du 3 juillet 2012, tel que prolongé par la résolution CA 13 12120 du 4 juin 2013, et ce, afin d'honorer le paiement de factures pour la période de 2012 à 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.02 1150556007

---

**CA15 12189**

**Autoriser une dépense additionnelle de 46 000 \$ au contrat 2007-03, relatif à la gestion de l'aréna Chaumont, adjugé à SOGEP inc.**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au contrat numéro 2007-03, relatif à l'administration et à la gestion des arénas Chaumont et Chénier (volet 1), adjugé à la firme SOGEP inc., pour un montant maximal de 46 000 \$, en compensation pour des pertes de revenus occasionnées lors des travaux de mise aux normes à l'aréna Chaumont;

D'autoriser le versement d'une première tranche de 23 000 \$ à compter des présentes et de procéder au versement de la seconde tranche lors de la réouverture de l'aréna et conditionnellement à la production de pièces justificatives;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.03 1150556008

---

**CA15 12190**

**Autoriser la prolongation sur une base mensuelle du contrat 14-13568, relatif aux services d'une agence de sécurité pour la surveillance des équipements de loisirs, exécuté par le Groupe de sécurité Garda SENC, et une dépense de 20 114,19 \$**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser la prolongation, sur une base mensuelle, du contrat numéro 14-13568, exécuté par le groupe de sécurité Garda SENC (acquéreur de la compagnie Sécurité des Deux-Rives ltée), pour les services d'une agence de sécurité avec patrouilleurs et véhicules pour la surveillance des équipements et espaces de loisirs, le tout, selon la clause 5.2 du cahier de charges (Section 111- Clauses administratives particulières;

D'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle approximative de 20 114,19 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant dudit contrat de 91 335,41 \$ à 111 449,60 \$, taxes incluses, le coût final du contrat devant être déterminé selon les heures de surveillance réellement exécutées;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.04 1150556010

---



**CA15 12191**

**Désignation du maire suppléant d'arrondissement pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre 2015**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De désigner le conseiller Andrée Hénault comme maire suppléant d'arrondissement pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre 2015.

ADOPTÉE

30.05 1150558006

---

**CA15 12192**

**Accorder une dérogation mineure, 5828, avenue Azilda**

Attendu la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 1er juin 2015;

Attendu que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, pour le bâtiment résidentiel situé au 5828 de l'avenue Azilda, sur le lot numéro 1 111 579 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser une case de stationnement de 2,56 mètres de largeur, alors que ledit règlement exige au minimum 2,6 mètres, le tout, selon le plan d'aménagement ainsi que le certificat de localisation réalisé par M. Gilles Lebel, arpenteur-géomètre, en date du 15 octobre 2003, sous le numéro 15485 de ses minutes;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1155365037

---

**CA15 12193**

**Accorder des dérogations mineures et approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), 7401, avenue de La Devinière**

Attendu que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement du bâtiment résidentiel situé au 7401 de l'avenue de La Devinière, sur le lot numéro 1 113 462 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par la firme Cormier Lefebvre architectes en date du 8 avril 2015, ainsi qu'au plan projet d'implantation réalisé par M. Louis-Phillippe Fouquette, arpenteur-géomètre, en date du 9 juin 2015, sous le numéro 4768 de ses minutes;

D'accorder, pour ladite propriété, conformément aux plans précités, les dérogations mineures au règlement concernant le zonage (RCA 40) suivantes, à savoir :

- autoriser un taux de cour arrière de 30,7 %, alors que ledit règlement exige un taux de cour arrière minimal de 40 %;
- autoriser une case de stationnement située partiellement dans l'emprise de l'avenue de Peterborough, alors que ledit règlement exige qu'elle soit située entièrement sur le terrain de l'usage qu'elle dessert;
- autoriser l'usage de 50,6 % de revêtement métallique sur le mur avant et de 68,1 % sur le mur arrière, alors que ledit règlement limite l'utilisation de ce matériau à 40 % sur le mur avant et à 50 % sur le mur arrière.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.02 1155365038

---

#### **CA15 12194**

#### **Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), 9777, rue Colbert**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'installation d'une enseigne au sol pour le bâtiment situé au 9777 de la rue Colbert, sur le lot numéro 1 004 144 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan préparé par la firme Enseignes Lumidel inc., en date du 28 avril 2015;

À défaut de la délivrance d'un certificat d'autorisation à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant la date de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1155365036

---

**CA15 12195**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), 7950, boulevard Métropolitain Est**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, la modification d'une enseigne au sol, pour le bâtiment situé au 7950 du boulevard Métropolitain Est, sur le lot numéro 1 114 294 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan préparé par la firme Enseignes Gatco inc., selon l'option sans les appliqués de vinyle, en date du 6 mai 2015;

À défaut de la délivrance d'un certificat d'autorisation à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant la date de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.04 1155365035

---

**CA15 12196**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour le remplacement des faces d'une enseigne au mur située au 8046 de la rue Jarry Est**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de remplacement des faces d'une enseigne au mur, pour le bâtiment situé au 8046 de la rue Jarry Est, sur le lot numéro 1 005 904 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans préparés par la firme Decal commercial lettrage & promo en date du mois d'avril 2015;

À défaut de la délivrance d'un certificat d'autorisation à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant la date de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.05 1155365034

---

**CA15 12197**

**Adopter le Règlement RCA 3-6, modifiant le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CA-3)**

Attendu qu'en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement RCA 3-6, modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CA 3) et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au sommaire décisionnel;

Attendu que l'avis de motion M-2015-13 a été donné par le conseiller Paul-Yvon Perron à la séance du 22 juin 2015;

En conséquence;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RCA 3-6, modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CA-3) soit adopté.

ADOPTÉE

40.06 1155947012

---

#### **CA15 12198**

#### **Adopter le Règlement RCA 40-16, modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40)**

Attendu qu'en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et ville, les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement RCA 40-16, modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40);

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au sommaire décisionnel;

Attendu que l'avis de motion M-2015-8 a été donné par le conseiller Andrée Hénault à la séance du 2 juin 2015;

En conséquence;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RCA 40-16, modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40), soit adopté.

ADOPTÉE

40.07 1155947009

---

#### **CA15 12199**

#### **Adopter le second projet de règlement RCA 40-17, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40)**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le second projet de règlement numéro RCA 40-17, amendant le règlement de zonage de l'arrondissement d'Anjou (RCA 40) soit adopté tel que soumis, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Que la secrétaire d'arrondissement soit autorisée à publier tous les avis requis pour donner suite à la procédure et à transmettre tous les documents requis tel qu'édicté par la loi.

ADOPTÉE

40.08 1155947008

---

#### **CA15 12200**

##### **Adopter le Règlement RCA 45-6, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45)**

Attendu qu'en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et ville, les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement RCA 45-6, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au sommaire décisionnel;

Attendu que l'avis de motion M-2015-10 a été donné par le conseiller Paul-Yvon Perron à la séance du 2 juin 2015;

En conséquence;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RCA 45-6, modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), soit adopté tel qu'il a été soumis, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

40.09 1155947010

---

#### **CA15 12201**

##### **Adopter le Règlement RCA 50-3, modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50)**

Attendu qu'en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement RCA 50-3 et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au sommaire décisionnel;

Attendu que l'avis de motion M-2015-12 a été donné par le conseiller Andrée Hénault à la séance du 2 juin 2015;

En conséquence:

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RCA 50-3, modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) soit adopté.

ADOPTÉE

40.10 1152072008

---

### **CA15 12202**

**Adopter le Règlement RCA 98-1, modifiant le Règlement particulier sur l'occupation du domaine public par Astral Média Affichage, S.E.C. (RCA 98)**

Attendu qu'en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et ville, les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement RCA 98-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement particulier sur l'occupation du domaine public par Astral Media Affichage S.E.C. (RCA 98) » et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au sommaire décisionnel;

Attendu que l'avis de motion M-2015-11 a été donné par le conseiller Michelle Di Genova Zammit à la séance du 2 juin 2016;

En conséquence

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RCA 98-1, intitulé « Règlement modifiant le règlement particulier sur l'occupation du domaine public par Astral Média Affichage, S.E.C. (RCA 98) », soit adopté.

ADOPTÉE

40.11 1155947011

---

### **CA15 12203**

**Édicter une ordonnance autorisant le Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou à consommer des boissons alcoolisées au chalet du parc Peterborough à l'occasion d'une conférence de presse le 23 juillet 2015**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser la consommation de boissons alcoolisées lors de la conférence de presse à être tenue par le Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou, le 23 juillet 2015, de 17 h à 19 h, au parc Peterborough, le tout, sous réserve de l'obtention d'un permis d'alcool de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), une ordonnance pour permettre la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public, lors de la tenue de cet événement.

ADOPTÉE

40.15 1150556009

---

#### **CA15 12204**

##### **Annulation des soldes d'emprunts non contractés et fermeture de règlements d'emprunts**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe jointe au sommaire décisionnel numéro 1156803002 endossé par Mme Louise Goudreault, Directrice des Services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe, ne sera pas utilisé en totalité;

De demander audit ministère d'annuler à ses registres, les soldes résiduels s'élevant à 220 101 \$;

De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

40.16 1156803002

---

#### **CA15 12205**

##### **Reddition de compte sur l'application du règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010), année 2014**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De prendre acte de la reddition de compte sur l'application du règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010) pour l'année 2014 et d'en faire le dépôt à la directrice du Service de l'eau.

ADOPTÉE

40.17 1151154018

---

**M-2015-14**

**Avis de motion - Règlement RCA 4-26, modifiant le règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11)**

Le conseiller Paul-Yvon Perron donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il présentera pour étude et adoption, le règlement numéro RCA 4-26, modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11).

40.12 1152072011

---

**M-2015-15**

**Avis de motion - Règlement RCA 82-1, abrogeant le Règlement autorisant un emprunt au montant de 150 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovations à la mairie d'arrondissement afin de répondre aux exigences d'accessibilité universelle aux bâtiments municipaux (RCA 82)**

Le conseiller Gilles Beaudry donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il présentera pour étude et adoption, le règlement numéro RCA 82-1, abrogeant le Règlement autorisant un emprunt au montant de 150 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation à la mairie d'arrondissement afin de répondre aux exigences d'accessibilité universelle aux bâtiments municipaux (RCA 82).

40.13 1156803003

---

**M-2015-16**

**Avis de motion - Règlement RCA 1333-27, modifiant le Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333)**

Le conseiller Andrée Hénault donne avis de motion qu'à une séance subséquente, elle présentera pour étude et adoption le règlement numéro RCA 1333-27, modifiant le Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement.

40.14 1155947014

---

**Dépôt de documents**

Les documents suivants sont déposés au conseil d'arrondissement :

- Procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, communications et greffe, tenue le 4 mai 2015.

60.01 1150507021

- Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 mai 2015.

60.02 1155947013

- Procès-verbal de la réunion de la Commission culture, sports, loisirs et développement social, tenue le 5 mai 2015.

60.03 1150507022



- Procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, tenue le 6 mai 2015.

60.04 1150507023

---

**CA15 12206**

**Levée de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2015**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉE

70.01

---

---

Luis Miranda  
Maire d'arrondissement

---

Louise Goudreault  
Secrétaire d'arrondissement et  
Directrice des Services administratifs,  
des Relations avec les citoyens et du  
Greffé

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement  
tenue le 1er septembre 2015.